



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 50853

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les mesures financières destinées à compenser les pertes de certains producteurs pour 1996. A la liste des produits éligibles prévue dans le cadre national, manquent des productions importantes pour notre département. En effet, la fraise, la poire Guyot et la tomate de conserve font partie des « productions sinistrées » dans le Vaucluse avec des pertes estimées respectivement de 6,13 et 8 millions de francs pour la campagne 1996. Ces mesures devraient permettre d'alléger les charges de trésorerie de toutes les exploitations dont l'équilibre financier global a été menacé par la crise. Aussi, elle lui demande les possibilités d'extension de la liste des productions arboricoles et maraîchères concernées par la mesure financière, afin que celle-ci corresponde au mieux à la répartition de l'enveloppe allouée au département de Vaucluse.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50853

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1968